

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 octobre 2008

PLFR POUR LE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE - (n° 1156)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 6

présenté par  
M. de Courson, M. Perruchot, M. Vigier  
et les membres du groupe Nouveau centre

-----  
**ARTICLE 6**

À la première phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« entreprises »,

insérer les mots :

« - notamment des petites et moyennes entreprises - »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objectif de cet amendement est de renforcer prioritairement les fonds propres des PME. Ainsi, la Convention doit fixer des contreparties à la garantie de l'Etat, en faveur des PME.